



243, rue Principale  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0

**AVIS PUBLIC**

**Demande de dérogation mineure**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

**Demande de dérogation mineure de Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

Cette demande concerne la propriété sise au 230, rue principale en la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, plus précisément sur le lot 4 905 812 du cadastre du Québec, située dans la zone R10 du plan de zonage de la municipalité.

L'objet de la demande consiste à permettre d'augmenter le nombre de bâtiment accessoire sur le terrain du parc dérogeant à l'article suivant du *Règlement de zonage #405* :

***Sous-section 3 – BÂTIMENTS ACCESSOIRES D’USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC***

***57. Nombre***

*Le nombre de bâtiments accessoires est limité à trois (3) par terrain d’usage autre que résidentiel. Aucun nombre maximal n'est prescrit pour les bâtiments accessoires d'usage agricole.*

Il y aurait trois (3) bâtiments accessoires sur le terrain.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l’égard de cette demande de dérogation mineure en se présentant le 3 septembre 2025 à 19 h, à la salle municipale située au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick.

Tout intéressé peut également se faire entendre par le conseil municipal à l’égard de cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit au plus tard le 3 septembre 2025, soit par courriel à [dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca](mailto:dg@sainte-elizabeth-de-warwick.ca), soit par la poste, aux coordonnées suivantes :

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick  
243, rue Principale,  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick (Québec)  
J0A 1M0

DONNÉ À Ste-Élizabeth-de-Warwick ce 12<sup>e</sup> jour d'août 2025.

Suzanne Crête  
Directrice générale et greffière-trésorière